

Ste-Adèle, 6 sept. 1899.

Ober monsieur,

Inutile de vous dire si le peuple serait heureux de voir l'établissement d'abattoirs, qu'ils soient à Québec, Montréal ou Trois-Rivières.

Peu importe la question du site pourvu que nous les ayons une bonne fois. Partout où j'ai donné des conférences agricoles cette question m'a paru très populaire. J'ignore, par exemple, s'il en eût été ainsi si j'eusse dit à mes auditeurs qu'il s'agissait d'opérer une saignée sur le trésor provincial sous forme de bonus. Quant à moi personnellement, je ne reprocherais jamais à un gouvernement quelconque les octrois qu'il jugera bon d'accorder à toute compagnie sérieuse qui voudra bâtir des abattoirs.

Je suis bien persuadé que les cultivateurs en retireraient des bénéfices directs et assez considérables.

Avec de bons abattoirs, des réfrigérateurs à côté des abattoirs, à bord des chars et des camions, le veau, le bœuf, le mouton, la volaille, les œufs, certaines légumes, les fruits, tout cela deviendrait pour la province de Québec un véritable Klondyke. Je vous souhaite plein succès.

Tout à vous,

Dr W. GRIGNON,
Membre du Conseil d'Agriculture.

St-Jacques, Co. de Montcalm, 16 oct. 1899.

Monsieur,

... La question soulevée par vous a été considérée avec énormément d'intérêt par notre Cercle Agricole et on m'a prié de vous transmettre l'opinion unanime de tous les membres en faveur de tels établissements, exprimant l'espoir que nos gouvernements trouveront acceptables les demandes qui pourraient leur être adressées à ce sujet naturellement, si elles sont justifiables.

... Nous croyons qu'il y aurait énormément d'avantages à trouver un écoulement facile pour les viandes que nous pourrions produire.

Votre dévoué,

LOUIS LABELLE.
Secrétaire du Cercle Agricole, St-Jacques.

Compton, 30 oct. 1899.

... Enfin, mais le plus important pour les cultivateurs c'est d'employer leurs fermes, ce n'est pas en vendant le foin, le grain, la paille etc., etc., dans son état brut, mais de les convertir en bœuf, mouton, porc, fromage, beurre et lait, ce qui lui rapportera de l'argent de plus en plus vite, sans empauvrir leurs terres.

E. W. BREWSTER.

Comme on le voit il y a unanimité de sentiment sur ce point, parmi les cultivateurs, dans toutes les parties de la province.

Dès 1890, cette Chambre adoptait, en rapport avec l'ensilage, une motion à l'unanimité, dans laquelle se trouve ce qui suit :

... « Que l'introduction rapide et pratique de l'ensilage permettra aux cultivateurs de lutter avec plus d'avantage contre la sévérité de notre climat, de se livrer avec plus de profit à l'élevage des bestiaux et à l'industrie laitière.—les deux branches les plus rémunératives de la culture, tant pour la consommation locale que pour l'exportation à l'étranger et d'obtenir par là des revenus considérables qui leur permettront d'améliorer leurs terres et leurs méthodes de culture et contribueront à diminuer l'émigration ».